



## FACTURATION

Établissement à facturer, si différent.....  
.....  
.....

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sous réserve des conditions de participation figurant ci-après.

## REGLEMENT

- Tarif plein - 1 Session = 495€
- Tarif plein - 2 Sessions = 950€
- Tarif Réduit membre (5%)\* – 1 Session = 470,25 €
- Tarif Réduit membre (5%)\* – 2 Sessions = 902,50 €
- Repas – 1 Session = 40€
- Repas – 2 Sessions = 80€

TOTAL = .....

\* sous justificatif de votre Association de Diplômés

- Ci-joint un chèque de.....à l'ordre de Réseau IAE
- Paiement à réception de facture

## CACHET DE L'ENTREPRISE & SIGNATURE

**Document à compléter et à renvoyer avant le 10 Novembre 2010:**

- Par fax 03.20.12.34.13
- Par courrier RESEAU IAE – Sarah Lempereur – 104 av du Peuple Belge – 59043 Lille cedex
- Par mail [sarah.lempereur@reseau-iae.org](mailto:sarah.lempereur@reseau-iae.org)

## 1. PRESENTATION

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES IAE (RESEAU DES IAE)** est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dont le Siège Social est établi 21, rue Broca, 75005 Paris. Le Réseau des IAE a pour but la valorisation des activités de formation et de recherche des Instituts d'Administration des Entreprises. Elle représente les intérêts des Instituts d'Administration des Entreprises et défend les sciences de gestion auprès des partenaires institutionnels régionaux, nationaux, européens et internationaux. D'une manière générale, l'association initie, étudie et favorise toute mesure propre à développer et à coordonner l'action des Instituts d'Administration des Entreprises.

## 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à l'Offre de service IAE Management Sessions relatives à des commandes passées auprès du RESEAU IAE par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du RESEAU IAE, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le RESEAU IAE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du RESEAU IAE, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

## 3. IAE MANAGEMENT SESSIONS

### A. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations courtes nommées IAE Management Session proposées par le RESEAU IAE et réalisées dans des locaux mis à disposition par le RESEAU IAE.

### B. Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre du RESEAU IAE ou à réception de la facture. Tous les prix sont indiqués toutes taxes comprises. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, c'est un forfait optionnel, directement facturés au Client.

### C. Remplacement d'un participant

Le RESEAU IAE offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité.

### D. Insuffisance du nombre de participants à une session.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le RESEAU IAE se réserve la possibilité d'ajourner la formation et ce, sans indemnités.

### E. Refus d'inscription

Afin d'assurer une totale interactivité entre l'intervenants et les participants, le RESEAU IAE se réserve le droit de plus accepter les inscriptions une fois le nombre maximum de participants inscrits.

## 4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

### A. Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le présent Bulletin d'inscription doit être retourné par le Client revêtu du cachet de l'entreprise ou d'une signature. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

### B. Annulation des formations à l'initiative du Client

En cas d'annulation tardive par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

. report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.

. report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client

. report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

## 5. DISPOSITIONS APPLICABLES

### A. Modalités de passation des Commandes

La signature du bulletin d'inscription implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par le RESEAU IAE à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

### B. Facturation – Règlement

Tous les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;

- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;

- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance

Toute somme non payée 1 mois après la formation entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Le RESEAU IAE aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au RESEAU IAE.

### C. Limitations de responsabilité

La responsabilité du RESEAU IAE ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère au RESEAU IAE.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité du RESEAU IAE est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité du RESEAU IAE est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

### D. Force majeure

Le RESEAU IAE ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un intervenant de la formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes au RESEAU IAE, les désastres naturels, les incendies, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du RESEAU IAE.

### E. Propriété intellectuelle

Le RESEAU IAE est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle des formations des IAE Management Sessions qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par le RESEAU IAE pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive du RESEAU IAE. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès du RESEAU IAE. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, le RESEAU IAE demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire.

### F. Confidentialité

Le Client s'engage à garder confidentiel les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la formation. Le RESEAU IAE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les IAE membres, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les participants.

### G. Communication

Le Client accepte d'être cité par le RESEAU IAE comme client de ses offres de services, aux frais du RESEAU IAE. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, le RESEAU IAE peut mentionner le nom du Client et sa participation au IAE Management Sessions, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### H. Protection des données à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque participant que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre du RESEAU IAE et du suivi de la validation de la formation opérée conformément à la commande

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée au RESEAU IAE.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le participants et auxquelles il aura eu accès.

### I. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le RESEAU IAE à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Paris.